

Canton de Harnes
Arrondissement de Lens
Département du Pas-de-Calais
Téléphone : 03.21.13.02.31
Télécopie : 03.21.13.02.40

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,

Monsieur Alain ROGER

MAIRE de Noyelles-sous-Lens
Vice-Président de la
Communauté d'Agglomération de
Lens-Liévin

À

Mesdames et Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux

62221 NOYELLES-sous-LENS

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Transmis le : 28 mars 2019

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 MARS 2019**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie DELVALLEZ, Philippe CERF, Adjointes, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Danielle SENECHAL, Micheline MAYEUX, Alain VANTREPOTE, Cathy CZAJKOWSKI, Emmanuelle DHONDT, Marie-Hélène GUEYDON, Samantha LEBAS, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Patrick BOULOGNE, Maryvonne POULAIN, Daniel WAWRZYNIAK, Freddy MIETTE, Louis ALEXANDRENNE, Francis LOCQUET, Chantal GAUTIER, Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Sandra BLANCHARD (procuration à Maurice BERNARD), Sabine FINEZ (procuration à Bernard FINEZ), Adjointes, Jean PERRAULT (procuration à Alain VANTREPOTE), Mickaël KOPREK (procuration à Alain ROGER), Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIT ABSENT : M.Hicham MESSAOUDI, Conseiller Municipal.*****

Madame Samantha LEBAS a été désignée secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

1) ADOPTION DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FÉVRIER 2019 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions, je suis là pour y répondre.

Pas de questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

2) ADOPTION DE LA RÉUNION DE BUREAU MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2019 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions, des observations.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : concernant les travaux d'aménagement des quais de bus rue de la République, est-ce que l'on a une date ?

- Monsieur Le Maire : les quais de bus devaient normalement être faits durant les vacances de février.

Du fait des intempéries, ça a été reporté et ça devrait être fait pendant les vacances scolaires du mois d'avril.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : pour combien de temps ?

- Monsieur Le Maire : pratiquement une semaine.

Ça doit être la deuxième semaine des vacances il me semble.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : comme c'est directement sur le musée, il va certainement devoir fermer ?

- Monsieur Le Maire : non, je pense que ça ne va pas poser de problème.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : il y a un va et vient. Le rangement, le nettoyage.

- Monsieur Le Maire : logiquement, ça ne devrait pas poser de problème pour l'ouverture du musée.

Et petite correction, ce n'est pas la deuxième semaine des vacances mais la première.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et il y aura un passage ou bien on va devoir passer de l'autre côté ?

- Monsieur Le Maire : pour les piétons ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui.

- Monsieur Le Maire : ils vont devoir passer de l'autre côté.

Et la circulation va être alternée.

Pas d'autres questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

3) ADOPTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

- Enseignement – jeunesse du 30 janvier 2019 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions, Marie-Hélène est là pour y répondre.

Pas de questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

- Urbanisme du 20 février 2019 :

- *Monsieur Le Maire : avez-vous des questions ?*

Je pense que c'était une commission intéressante et franchement, il fallait la faire au moins ça vous permet d'être au courant de ce qui s'est passé par le passé et ce qui va se passer dans le présent.

En espérant qu'ils tiennent leurs engagements.

Ce qui m'interpelle le plus, ce n'est pas la fin des travaux, on sait que tout doit être terminé pour la fin de l'année mais surtout l'après, rénovation, pelouse à semer.

Je voudrais vraiment connaître la date de fin de chantier et ça, apparemment ils n'étaient pas en capacité de nous le dire.

- *Madame Maryvonne POULAIN : ils l'avaient envoyé un petit peu, c'était qu'il s'est tout pris en pleine tête ce pauvre homme.*

On avait beaucoup de questions à poser et à chaque fois il nous répondait « ce n'était pas moi, je n'étais pas là ».

- *Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : le problème c'est qu'il n'était pas là, à l'origine.*

- *Madame Maryvonne POULAIN : oui.*

- *Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je voulais quand même rebondir sur ce que tu disais.*

Effectivement, c'était très bien de la faire.

Elle a été très intéressante, il y a eu beaucoup beaucoup de choses qui se sont dites.

C'est important.

Par contre, je ne trouve pas trop, je n'ai peut-être pas été assez clair pendant la réunion, je ne trouve pas trop ce que j'avais à faire là.

Je me suis décidé d'écrire un petit truc pour rappeler un peu notre position par rapport à ce chantier.

Surtout concernant Maisons et Cités.

« Pour rappel, notre groupe a toujours été contre le principe de ce projet dans lequel Maisons et Cités introduit des habitations à vendre.

Non pas que l'on soit contre les constructions neuves, mais sur le fait que Maisons et Cités profite des crédits Anah pour rénover et créer des voiries à destination de nouvelles habitations, alors que ces crédits sont prévus pour la rénovations des cités minières (patrimoine hérité par nos populations).

Que peut-on constater aujourd'hui :

Les ventes au profit de Maisons et Cités sont une réussite concernant les logements construits.

Mais Maisons et Cités recule face à la difficulté de construire les derniers logements, pour des raisons uniquement financières.

Maisons et Cités ne veut pas faire d'avance de fonds pour construire avant d'avoir des acquéreurs.

Pourtant Maisons et Cités a vocation de bailleur social, et par conséquent, s'il jouait son rôle, il devrait construire ces logements pour permettre à des locataires d'accéder « si possible » à la propriété.

De la même manière, Maisons et Cités recule face à la rénovation des « anciennes habitations ».

Et pourtant, le bailleur social s'était engagé sur un projet concernant la totalité de la cité Deblock.

Nous ne reviendrons pas sur les aberrations architecturales et la qualité de la mise en œuvre des constructions, qui, au bout de quelques mois seulement, rendent les habitations carrément invivables.

Mais nous plaignons ces nouveaux résidents subissant tant de problèmes dans des logements N E U F S.

Notre groupe a toujours été en retrait par rapport à ce projet formidable sur le papier..., dont l'aboutissement semble, pour l'instant, tenir du miracle.

Le moment venu, nous constaterons ce qu'est la vie quotidienne dans ce dédale de venelles, boyaux et sentiers... Sans parler de la circulation des véhicules motorisés...

La cité Deblock, nous la connaissions (surface, nombre de logements, voiries, etc...) : et le constat de départ n'était pas fameux.

Le but était d'aérer la zone et de rénover ce qui pouvait l'être (environ 60% du parc locatif) en intégrant en plus de la modernité et des espaces verts au prorata des possibilités de la zone.

A contrario, Maisons et Cités a intégré un nombre de logements individuels et collectifs dans le but uniquement d'atteindre ce fameux pourcentage du PLU ,voté par les maires, qui augmente la population au détriment du bien-vivre.

Ceci étant, on aboutit à un nombre de constructions bien plus important que celui évoqué au début des discussions de rénovation.

Le fait d'avoir abattu des maisons a libéré des espaces pour agrandir les logements restants, et construire du collectif (ou autre) pour atteindre un rendement plus important en terme de personnes au mètre carré, mais a aussi permis à Maisons et Cités d'engranger des loyers plus importants (rénovation, logements plus grands, etc...).

Nous avons refusé de garantir les emprunts sollicités par Maisons et Cités car il était raisonnable de penser que Maisons et Cités n'investissaient pas en tant que bailleur social dans ce projet.

L'argumentaire du nouvel interlocuteur de Maisons et Cités tend à prouver que nous avons raison.

Maisons et Cités bloque le projet et revient en arrière sur ses promesses de rénovations uniquement par manque de rentabilité immédiate, tel un Vrai investisseur Foncier oubliant que Maisons et Cités est la suite de Soginorpa Epinorpa et qu'il est le garant des ayants-droits et de la population du bassin minier ».

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : je suis d'accord avec toi sur le principe de Maisons et Cités sauf que ces logements neufs et les logements à l'accession à la propriété sont des obligations.

Nous devons donner la possibilité soit en lots libres, soit en construits.

La société ne sait pas vendre de logements construits.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : j'avais mis en doute les méthodes de travail de Maisons et Cités parce que je me demande s'ils mettent le financement là ou il faut, quand il le faut.

Comment ils passent leur appel d'offre aussi.

On a connu des rénovations catastrophiques, il semblerait qu'ils n'en tiennent pas compte.

Ce projet là, effectivement, malgré nos critiques est très intéressant.

Il était très difficile à réaliser, ils n'arrivent pas à le faire.

Oui ou non ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ils savent vendre du rêve.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : on ne va pas donner d'excuses à Maisons et Cités, ils ont merdé sur ce chantier là, alors qu'il était vide d'occupants parce que l'on a déjà fait des travaux de réhabilitation avec des logements occupés et ça s'est plus ou moins bien passé.

Là c'est vide et ils n'arrivent pas à s'en sortir.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et vous avez été un grand soutien pour eux, il me semble.

Ils ont toutes les cartes en main et ils sabotent le boulot.

Moi ce que j'ai vu sur les maisons rénovées et bien ce n'est pas extraordinaire.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : ce n'est pas sensationnel.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : mettre en peinture des murs pour unifier la couleur des briques.

Il y a des morceaux de béton qui traînent alors qu'il devait y avoir un joint souple, on va se retrouver avec des fissures très rapidement.

Je reste très dubitatif sur la qualité de la rénovation.

Une maison neuve, on voit ce que ça donne mais la qualité de la rénovation il faut voir aussi dans le temps.

Ça reste ce que l'on a déjà vu.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : je proposerai une réunion de chantier.

- Monsieur Le Maire : après, au niveau de la densité je suis tout à fait d'accord avec toi.

A partir du moment où on a un SCOT qui nous oblige à 50 logements à l'hectare.

A partir du moment où nous sommes dans un rayon de 500 mètres du BHNS, c'est sur que la densité existe.

C'est pour cela qu'actuellement, je suis en train de me battre pour que dans la prochaine révision de ce SCOT, on ne parle plus des 50 logements à l'hectare.

Mais de toute façon, c'est une politique de la majorité des maires qui maintenant hésitent quand même à densifier comme ça l'était précédemment parce que l'on se rend compte simplement que densifier, c'est faire des logements en hauteur et ce n'est plus ce que désire notre population.

Notre population désire des logements individuels avec une petite parcelle de terrain.

Donc, si tu maintiens les 50 logements à l'hectare, tu ne pourras jamais faire des petites parcelles avec des logements individuels.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est la position que l'on défend depuis le début.

Nous nous en étions convaincus que ça ne pouvait pas aller.

C'est tout, ça a été voté, adopté, ça a commencé à être réalisé.

Il a fallu cela pour que l'on constate que ça ne va pas.

C'est bien d'en avoir pris conscience.

Mais j'espère que tu aboutiras dans ton combat.

- Monsieur Le Maire : de toute façon le SCOT nous est opposable, donc à partir de ce moment là, nous n'avons pas le choix.

A partir du moment où tu es dans le rayon des 500 mètres du BHNS, tu es obligé de faire 50 logements à l'hectare.

Pour le moment la parcelle qui se situe en face de la Cité Deblock, je ne la touche pas.

Parce que et bien là pareil, je n'ai pas envie d'avoir 50 logements à l'hectare.

C'est inconcevable.

A partir du moment où on veut faire de la mixité sociale en ayant 50 logements à l'hectare, c'est impossible.

Là, je suis en train de me battre pour dire qu'à la prochaine révision du SCOT on enlève ces 50 logements à l'hectare.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : le BHNS ne nous aide pas.

Enfin, révision du SCOT, le BHNS en lui même, je m'interroge encore sur son utilité.

Là, actuellement, les essais démontrent bien que c'est la foire en ville, dès qu'il y a les heures de pointe, dès qu'il y a un vélo, c'est in-circulable.

- Monsieur Le Maire : de toute façon l'inauguration c'est le 1^{er} avril, je pense que 6 mois après nous verrons déjà s'il y a des effets bénéfiques ou pas au niveau de la circulation et au niveau de la fréquentation aussi.

- Monsieur Louis ALEXANDRENNE : je voudrais en profiter parce que je suis un usagé des bus de TADAO.

Surtout au niveau de la ligne 1.

Alors il y a des arrêts provisoires qui doivent être supprimés.

Notamment l'arrêt qui se trouve au niveau de la grosse berline.

Alors, imaginons, les usagers, surtout les personnes âgées, qui voudront aller faire leur course à LIDL, ils seront obligés de descendre à ALDI, traverser le feu rouge et avoir 10 à 15 minutes de marche.

Comme c'est un bus qui part toutes les 15 minutes, voir 10 minutes, je me dis, est-ce que la municipalité a le pouvoir de demander si ces arrêts provisoires pouvaient être maintenus pour le bien de la population.

A hauteur de la mairie de Sallaumines, au rond point de la poste l'arrêt est également provisoire.

Ça veut dire que les personnes de la Cité Deblock seront obligées de descendre à la mairie de Sallaumines pour traverser.

Je pose la question, puisque c'est un service public, les communes peuvent peut-être intervenir, pas pour nous mais surtout pour la population et les personnes âgées.

- Monsieur Le Maire : oui nous avons la possibilité d'intervenir pour rajouter des arrêts de bus ou pour maintenir des arrêts qui sont existants.

Nous pouvons le faire.

C'est assez pertinent puisque déjà au niveau du BHNS chaque station, il y a un écart de est espacée de 500 mètres entre chaque station si mes souvenirs sont bons.

Et je pense qu'au niveau du réseau secondaire, ça doit être la même chose.

Je pense que s'il y a plus de 500 mètres, c'est pénalisant surtout pour les personnes âgées.

500 mètres, je trouve que c'est déjà énorme donc si ils suppriment des arrêts....

Nous allons revoir à ce niveau là et demander le maintien des arrêts qui sont actuellement sur le trajet.

Le but aussi du réseau secondaire, c'est d'amener les gens vers le BHNS.

Si ce réseau secondaire n'est pas adapté, je ne vois pas comment nous allons avoir une fréquentation importante au niveau du BHNS.

Oui, nous allons intervenir auprès du SMT pour leur demander de nous fournir le plan des différents arrêts sur la commune et aussi savoir s'ils ont l'intention d'en supprimer.

Comme cela, nous pourrions avoir une discussion avec eux.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	25		3

Adopté à la majorité.

4) DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

**** ADMINISTRATION GÉNÉRALE :***

2019-24 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de NOYELLES-SOUS-LENS décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Nord- France-Europe une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 1 000 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de NOYELLES-SOUS-LENS décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 1 000 000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable EURIBOR 1 SEMAINE + marge de 0,85 %

Le taux d'intérêt applicable chaque jour à un tirage indexé sur l'EURIBOR 1 SEMAINE (augmenté de la marge sus-indiquée), tel que défini au contrat de ligne de trésorerie interactive et constaté le jour considéré du tirage.

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Frais de dossier : 2 000 Euros
- Commission de non-utilisation : 0,30%

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

2019-25 : signature d'une convention d'assistance et de suivi pour la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure avec la société REFPAC-GPAC, et relative aux missions :

- accompagnement des services dans les démarches administratives à accomplir,
- contrôle de tous les dispositifs publicitaires existants présents sur le territoire,
- mise à jour de la liste des afficheurs précédemment établie,
- mise à jour du tableau de correspondance afficheurs/panneaux publicitaires,
- mise à jour l' « état » pour le calcul des taxes,
- mise à disposition de la base de données (parc affiche en version accès distant) pendant toute la durée du contrat.

La mission débutera à la date de la signature de la convention et se terminera le 31 décembre 2019. Elle ne concernera que l'exercice TLPE 2019.

Le montant des honoraires s'élève à 1 950,00 € H.T., soit 2 340,00 € T.T.C.

2019-26 : signature d'un contrat de location avec l'entreprise VISIOCOM représentée par Monsieur Jean CAROZZI, Dirigeant et relatif à la location d'un véhicule neuf, kilométrage illimité, de marque RENAULT ou PEUGEOT pour une durée de 3 ans. Ce véhicule bénéficie d'une garantie de constructeur de deux ans.

Type de véhicule : mini-bus 9 places.

En contre partie de la jouissance du véhicule, la commune s'engage essentiellement à consentir au loueur un droit d'exploitation exclusif des emplacements publicitaires situés sur le véhicule, le financement du véhicule par le loueur étant exclusivement assuré par les prévisions de recette publicitaire.

2019-29 : signature d'un contrat d'entretien Aquarium avec la société EURL OXYGENE.

L'entretien de l'aquarium situé dans le bureau du Directeur Général des Services est programmé une fois par mois et le contrat est conclu pour une durée ininterrompue d'un an, renouvelable pour la même durée, par tacite reconduction.

Le montant de la prestation s'élève à 75,00€ HT par mois.

*** MARCHES PUBLICS :**

2019-23 : signature de l'avenant n°04 avec la SOCIETE SMACL ASSURANCES à NIORT, représentée par Monsieur Laurent PINSON, et relatif à : «Véhicules à moteur»,

L'avenant a pour objet de prendre en compte les changements intervenus dans la nature et/ou la composition des risques assurés.

Par conséquent, la récapitulation des quantités modifiées entraîne une modification à la baisse du marché d'un montant de – 25,08 euros HT soit – 31,62 euros TTC. La cotisation annuelle s'élèvera à l'échéance, à 8 617,40 euros HT (hors indexation et modification contractuelle).

2019-27 : signature d'un contrat de maintenance avec la société ATRIS et relatif à l'installation d'alarme anti-intrusion.

- Maintenance préventive : 1 visite an : 60 € H.T.

- Maintenance curative : Forfait déplacement : 40 € H.T.
Forfait main d'œuvre : 38 € H.T.

- Code maître commun interne à toutes les centrales : 80 € H.T.

- Installation d'un kit 3G compatible sur centrale : 232,90 € H.T.

2019-28 : signature d'un contrat de télésurveillance avec la société STD et relatif à la télésurveillance des installations d'alarme anti-intrusion.

La télésurveillance comprend la gestion :

- des alarmes intrusion,
- des alarmes incendie (si système existant),
- des défauts secteur et batterie,
- des mises en service et mise hors service,
- des tests cycliques (contrôle journalier ligne PTT).

Le montant de la prestation s'élève à 8,40 € T.T.C. par mois et par site.

2019-34 : signature d'une convention avec la société GAN ASSURANCES représentée par Monsieur Eric MULLET, et relative à « assurance de la protection fonctionnelle et juridique des agents et des élus » pour la collectivité.

Date d'effet du contrat : 01/01/2019

Fractionnement : annuel

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 212,10 € T.T.C.

Le contrat est souscrit pour une durée de 1 an soit jusqu'au 31/12/2019 par reconduction expresse, avec possibilité pour les deux parties de résiliation annuelle moyennant respect d'un délai de préavis de 6 mois avant le 31 décembre.

*** RESSOURCES HUMAINES :**

2019-22 : tarification accueil des enfants multi-accueil.

*** BIBLIOTHÈQUE :**

2019-33 : signature d'une convention avec l'association DROIT DE CITE représentée par Monsieur Laurent BRIDOUX, Directeur et relative au renouvellement d'adhésion pour l'année 2019 avec Droit de Cité.

La participation financière de la ville de Noyelles-sous-Lens est fixée, à partir du 1er janvier 2019 à : 0,88 € par habitant au titre de la dotation annuelle pour frais de fonctionnement, soit : 6 789 habitants (*) x 0,88 € = 5 974,32 € (cinq mille neuf cent soixante quatorze euros et trente deux centimes).

(*) Le nombre d'habitants étant l'indicateur de population totale publié sur le site de l'INSEE au 1er novembre de l'année N-1 (2018).

La présente convention entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2019 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

*** JEUNESSE :**

2019-35 : signature d'une convention avec BELLA VISTA GUEST CENTER pour un séjour jeunes en Pension Complète qui se déroulera du 20 juillet au 30 juillet 2019 à Nouvel Horizon Guest Center.

Libellé produit	Nbr pers	Durée	Qté	Prix unitaire	Remise %	TVA	Montant HT	Montant TTC
Pension Complète 11 + VB groupes jeunes goûter inclus du 20/07/ au 30/07	24	10	240,00	42,00	10	F		9 072,00
						10	8 247,24	
Gratuités accordées Pension Complète 11 + VB Groupes jeunes goûter inclus	2	10	20,00	42,00				
Pension Complète 11 + VB Groupes jeunes gratuit du 20/07 au 30/07	- 2	14	- 28,00	42,00	10	F		- 1 058,40
						10	-962,15	
Goûter VB du 20/07 au 30/07			264,00			10		
Déjeuner jeunes du 20/07			24,00	10,50	10	10	206,18	226,80
Dîner jeunes du 30/07			24,00	10,50	10	10	206,18	226,80
TOTAL T.T.C.								8 467,20

Le montant du séjour s'élève à 8 467,20 € T.T.C.

*** CENTRE SOCIAL :**

2019-30 : signature d'une convention d'intervention avec la SARL DFTB PROD représentée par Monsieur Bertrand DESTAILLEUR et relative à une animation dans les jardins du centre social Kaléïdo à l'occasion du repas bouche en cœur qui se déroulera le jeudi 7 mars 2019 de 12h00 à 17h00.

Le montant de la prestation s'élève à 250 € T.T.C., frais kilométriques inclus pour les 5 heures d'intervention.

2019-31 : signature d'une convention de mise à disposition avec l'instance intercommunale d'insertion représentée par Monsieur Jean-François DEQUEKER, Directeur et relative à la mise à disposition de Madame Dominique SLEDZIANOWSKI, socio-esthéticienne pour intervenir durant les séminaires.

L'intervention se déroulera de janvier à juin 2019, à des dates prises en accord avec l'intervenante.

Le montant des interventions s'élève à 563,50 €.

2019-32 : signature d'une convention avec DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur LEMIEUVRE Jérôme et relative à des interventions dans la cadre de l'action « gym senior » qui se dérouleront les :

- lundi 11 février 2019
- mardi 12 février 2019
- jeudi 14 février 2019
- vendredi 15 février 2019.

Le montant des interventions s'élève à 444 €.

- **Monsieur Le Maire** : *si vous avez des questions à poser par rapport à ces décisions.*

En sachant que la décision 2019/24, c'est une ligne de trésorerie de 1 millions d'euros avec la Caisse d'Épargne.

C'est une ligne de trésorerie que nous faisons chaque année.

La décision 2019/22 est annulée. Comme vous pouvez le voir, il n'y a pas les tarifs d'accueil des enfants. C'est une décision que nous n'avons pas encore reçue de la trésorerie, nous la passerons au prochain conseil.

Sinon, si vous des questions à poser sur les autres décisions.

- **Monsieur Daniel WAWRZYNIAK** : *oui, la 2019/28.*

- **Monsieur Le Maire** : *signature d'un contrat de télé-surveillance avec la société STD.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui, ça fait combien au total ?

8,40 pour combien d'installation ?

- Monsieur Le Maire : sincèrement, je ne sais pas.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : on ne peut pas répondre spontanément.

- Monsieur Le Maire : je pense que c'est dans les 2 200 € si mes souvenirs sont bons.

Ce n'est pas une somme très très importante.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est ce que je voulais savoir.

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas une somme très très importante.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et pour la 2019/35, BELLA VISTA GUEST CENTER ?

- Monsieur Le Maire : alors, il s'agit du séjour d'été du mois de juillet, c'est à Vieux Boucau à côté de Biarritz.

Apparemment VB, c'est Vieux Boucau.

A chaque fois, on se pose pas mal de questions.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous pouvons passer au débat d'orientation budgétaire.

5) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE :

- Monsieur Le Maire : on peut l'appeler le Budget d'Orientation Budgétaire mais aussi le ROB, Rapport d'Orientation Budgétaire.

Il vaut mieux l'appeler le débat.

Celui-ci est obligatoire avant le vote du budget primitif.

Comme chaque année, je vais avoir l'honneur et le privilège de passer la parole à Monsieur MAKOWIECKI Stéphane.

Il va vous expliquer les grandes lignes de ce Débat d'Orientation Budgétaire.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : présentation de l'annexe.

- Madame Danièle SENECHAL : pourquoi une si haute taxe foncière bâtie ?

- Monsieur Le Maire : pourquoi c'est si haut ? Je ne sais pas.

Ça date de Mathusalem. Moi ça fait longtemps que je n'ai pas augmenté et Hervé d'après les souvenirs que j'ai, il n'a pas augmenté non plus, donc, ça date vraiment de Fernand ou peut-être même avant.

Franchement, je ne sais pas pourquoi il y a une telle différence entre la taxe foncière bâtie et la taxe d'habitation.

Merci Monsieur MAKOWIECKI pour cette belle présentation, claire, synthétique comme à son habitude.

Maintenant, le débat est ouvert.

Si vous avez des questions à poser.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, d'abord féliciter vraiment Stéphane, c'est clair, net et précis ainsi que le document qui nous a été fourni et qui au moins, on y voyait clair c'était le cas de le dire.

Merci aussi pour le glossaire.

C'est vrai que ceux qui ont l'habitude, depuis le temps, pour nous c'est clair, mais quand on est pas habitué, au moins on peut mieux se rendre compte de ce qu'est la DSU, la DGF et tout le reste.

Félicitations au service pour ce beau document.

Il n'y a pas de surprise, on se doute bien que le stade Gallet va nous prendre en investissement la plus grosse partie, mais nous souhaiterions au moins qu'il y ait une ligne réservée aussi pour le parc des Boclets.

Ce qui était un endroit pour les habitants, parce que bon, le 14 juillet c'est plutôt pour les pêcheurs et c'est vrai que ça n'a pas vraiment un but pour dire de faire une sortie.

Le parc des Boclets, dans le temps, c'était vraiment un lieu où nous pouvions y aller.

Il y avait toujours du monde.

Le soir, dans la journée, le week-end et quand il faisait beau pendant les vacances.

Et là franchement, c'est devenu horrible.

Les gens ne veulent plus y aller, ça sent mauvais, c'est un étang, ce n'est même plus un parc, on a un étang naturel.

Les arbres sont abattus et ils restent là.

Maintenant, c'est un dépotoir parce que comme on ne ramasse pas les arbres abattus, automatiquement les gens viennent déposer des pneus et c'est vrai que ce serait bien quand même, parce que vous aviez quand même mis dans votre programme 2014 tout un chapitre sur le parc des Boclets.

Il devait y avoir de l'esthétique.

Et bien là, nous ne sommes pas dedans, du fonctionnel, de l'écologique.

Alors, qu'il y a un arbre qui soit là, ça ne doit pas dater d'aujourd'hui, il doit être là depuis très très longtemps parce que, toi aussi Alain je présume que si tu te promènes dans la ville, tu vas un petit peu aussi au parc des Boclets et c'est vrai que nous avons la chance d'avoir Patrick qui y va matin et soir et qui voit que ce parc est en train de devenir un lieu délabré.

Alors, on sait bien que les gens du voyage s'y sont installés et qui on fait des choses comme abattre les arbres mais ce très beau parc il faudrait peut-être lui redonner un peu de magnificence.

Nous, nous voudrions qu'un peu d'argent soit mis pour ce parc des Boclets.

Qu'ils commencent un peu cette année et déjà commencer à nettoyer.

Parce que quand il y a un arbre, là, c'est un sol pleureur qui est tombé et qu'on ne le ramasse même pas, qu'on tond la pelouse et qu'on ne la ramasse pas.

Là, il y a 3 ID qui est actuellement en train de faire du beau travail.

Ils ont coupé toutes les ronces et tout et c'est vrai que l'on voudrait au moins que ça, ce soit fait cette année.

On voit encore sécurisation pour le parc du 14 juillet, je pense que le parc du 14 juillet est quand même très beau maintenant, on peut peut-être en donner aussi au parc des Boclets ?

Permettre aux habitants d'avoir un lieu où ils peuvent se promener.

Les gens ne vont pas à la peupleraie.

C'est vrai que l'on peut y aller à tout moment, c'est rare que l'on voit des gens.

Dans le temps, nous en avons beaucoup plus aux Boclets, d'abord la rue du 10 mars, je me rappelle que tous les gamins allaient au parc des Boclets.

Voilà, donc nous, c'est surtout cela.

Après le reste on se doute bien.

L'entretien des voiries, la maison de santé, elle est ouverte maintenant.

- Monsieur Le Maire : elle est terminée, l'inauguration a lieu vendredi.

Je pense que ce sont les restes à réaliser qui sont inscrits.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais bon, c'était nécessaire aussi, en espérant que nous aurons des nouvelles personnes.

Il y a en a un déjà ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : celui qui habite au dessus de la caserne des pompiers ?

- Monsieur Le Maire : oui.

Pour revenir sur le parc des Boclets, tu as entièrement raison.

Ça me désole fortement quand j'y passe, parce que je pense qu'il y a des choses à faire.

Nous avons déjà trouvé le problème des eaux qui remontaient.

On va essayer de traiter cela, le plus rapidement possible.

Et après au niveau de l'entretien, c'est vrai, on a déjà discuté avec le directeur des services techniques pour voir comment on peut entretenir pour dire que ce soit propre.

Déjà, donner un coup de karcher sur tout ce qui est murs et bancs.

Mais c'est vrai que nous allons essayer de mettre un peu d'argent cette année pour dire de lui redonner un peu de vie parce qu'avec le parc du 14 juillet, avec la peupleraie, avec les parachutistes, nous avons quand même la chance d'avoir sur la commune 4 beaux espaces.

Il ne faut pas en laisser un partir à l'abandon par rapport aux trois autres.

Je suis complètement d'accord, donc on va essayer cette année de mettre surtout l'accent sur les Boclets.

- Madame Maryvonne POULAIN : merci Monsieur Le Maire.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : un petit détail de présentation.

La diapo 15, les dotations de péréquation.

C'est pour 2014 et 2018 ?

Ce qui m'inquiète un petit peu, c'est le non remplacement des agents qui partent à la retraite.

J'ai l'habitude d'ironiser à propos de ce genre de solution, de se dire que les gens qui partent à la retraite ne servaient à rien.

- Monsieur Le Maire : non.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'était une boutade.

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas gentil pour certaines personnes qui sont dans l'assistance.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ce qui m'inquiète le plus, c'est que nous avons eu deux petits chiffres comme ça qui sont, j'espère qu'ils ne sont pas le début de quelque chose.

On a appris récemment que les nombres de maladies professionnelles sont en augmentation.

Et là, je m'aperçois que le taux d'accident des contractuels est aussi en augmentation.

Ça, c'est pour moi un indicateur.

Quand on commence un peu à utiliser beaucoup de contractuels, et bien un contractuel c'est quelqu'un qui tient à renouveler son contrat, qui espère un jour être embauché.

Ça veut dire qu'il donne plus que ce qu'il doit donner, il risque l'accident.

Une surconsommation de contractuels.

Si jamais, effectivement, on réorganise les services en se disant que ceux qui sont partis, on ne les remplace pas, ça veut dire que l'on charge un peu la mule sur d'autres ou on prend des contractuels ou effectivement, il n'y avait pas assez de travail.

Ça, c'est pour moi une petite alerte.

Si les services fonctionnent comme ça, ils fonctionnent comme ça.

- Monsieur Le Maire : non, le fait de ne pas remplacer les agents qui partent à la retraite c'est aussi du fait de l'évolution du monde du travail.

C'est à dire que maintenant, beaucoup de choses sont dématérialisées.

Nous avons des actes au niveau de la collectivité que nous faisons avant et que maintenant, on ne fait plus.

Systématiquement, il y a une réorganisation des services qui sont faites, mais ce n'est surtout pas au détriment de la sécurité.

Ce sont deux choses complètement différentes.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je ne pense pas que tu sois un mauvais patron mais je n'aime pas trop quand on est dans ce genre de situation surtout que l'on a des chiffres qui s'affolent pas mais qui ont tendance à augmenter.

C'est une inquiétude que j'ai et que je te soumetts à chaque fois parce que chaque fois tu m'en parles et à chaque fois je te fais la même réponse.

- Monsieur Le Maire : ce qui n'est pas remplacé, c'est au niveau de l'administratif.

Au niveau des services techniques tout est remplacé.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je sais bien que l'on externalise certains services mais ça ne veut pas dire que nous ne pouvons pas en créer d'autres.

- Monsieur Le Maire : après je pense qu'au niveau des services à la population, nous sommes pas mal dotés par rapport à d'autres collectivités.

Nous n'avons pas à rougir de ce que nous apportons à la population.

Créer des services, non, je ne pense pas que pour l'instant nous avons l'intention de créer d'autres services.

Sauf évidemment, si les besoins s'en faisaient ressentir, mais ce n'est pas le cas actuellement.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je voulais simplement souligner cette inquiétude.

Et est-ce que l'on a fait l'extrapolation, par exemple, la diapo 36 sur la dette.

Est-ce que l'on a fait l'extrapolation en rajoutant le prochain prêt.

- Monsieur Le Maire : je me suis amusé à le calculer moi même sans que tu me le dises.

Elle tournerait entre 860 et 870.

Je ne peux pas te dire exactement parce que ça dépend du montant de l'emprunt.

On revient au niveau de 2012 quand on avait fait le prêt pour les services techniques.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : un petit détail, 120 000 € pour l'entretien des voiries.

- Monsieur Le Maire : je m'en doutais.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et puis je suis content que les travaux du musée sont terminés parce que ça n'apparaît plus.

- Monsieur Le Maire : nous n'allons pas revenir sur le musée.

Le musée on sait tous que c'est quelque chose qui n'est pas légalisé donc, les travaux on les fait en fonction de la demande, en fonction des besoins, s'il y a des petites choses à faire.

On ne peut pas légaliser une situation comme cela.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ce qui est dommage, c'est que c'est un musée qui fonctionne et qui n'est théoriquement pas ouvert. Nous sommes quand même dans une drôle de situation.

- Madame Maryvonne POULAIN : il faut le laisser ouvert.

- Monsieur Le Maire : ça existe, maintenant, il faut faire avec.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est une belle chose. Il est encré dans le coin et il est connu et reconnu.

Il faut le laisser vivre un peu.

- Monsieur Le Maire : si on a des travaux à y faire, on les fera bien évidemment.

Voilà concernant ce rapport d'Orientation Budgétaire ou ce Débat d'Orientation Budgétaire que l'on est obligé de passer au vote pour prouver que vous en avez pris connaissance.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

6) DETR 2019 – POLE SPORTIF GALLET :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux s'agissant de la restructuration et l'aménagement du Pôle Sportif Gallet.

Il s'agit de la construction d'une aire sportive nouvelle comprenant entre autres la construction d'un terrain de football synthétique, de tribunes, de vestiaires, d'une salle à destination des associations Noyelloises.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention au taux maximal à la Préfecture.

Le montant des travaux subventionnables s'élèvent à 2 839 170,89 € HT.

Le montant de la subvention sollicité est de 500 000 € (le taux applicable de 25 %, soit 543 623,58 €, dépasse le plafond fixé par la Préfecture à 500 000 €).

- Monsieur Le Maire : dans le cadre des subventions que l'on peut obtenir pour le projet Gallet, il y a la DETR qui elle est plafonnée à 25 % du montant des travaux et également plafonnée par l'État à hauteur de 500 000 €.

Au départ, comme j'ai l'autorisation de signer jusqu'à concurrence de 100 000 €, je voulais prendre une décision.

Avant de prendre cette décision, la semaine dernière j'ai téléphoné à Monsieur Le Sous-Préfet pour lui rappeler que lorsqu'il était venu à Noyelles au moment de l'intrusion des gens du voyage, on s'est déplacé sur place, il m'avait dit que si j'avais besoin d'aide, je pouvais le solliciter.

Donc, ce n'était pas tombé dans l'oreille d'un sourd et je l'ai appelé la semaine dernière en lui disant que nous allions déposer un dossier au titre de la DETR, donc vous allez recevoir la décision pour être subventionné.

Je sais que nous n'aurons pas les 500 000 €, il ne faut pas se leurrer, mais si on a déjà 100 000 € ce serait bien.

Il m'a dit, « oui, oui, je me souviens très bien Monsieur le Maire, mais surtout ne prenez pas une décision parce que la décision, vous êtes limité à 100 000 €, prenez une délibération. »

Ça voudrait dire que nous pouvons espérer avoir peut-être plus de 100 000 €.

C'est pour cela que je vous demande aujourd'hui, l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture pour le stade Gallet.

- Madame Maryvonne POULAIN : juste demander une information.

J'ai vu sur facebook que les tuiles de la salle Gallet étaient parties avec le vent ?

- Monsieur Le Maire : pas la salle Gallet.

La toiture de la Colombe.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que c'était marqué la salle Gallet.

Donc, on voyait la rue de Carvin avec tout.

Je me suis dit.

- Monsieur Le Maire : à 10 secondes près, je n'avais plus de voiture.

Avec Philippe, nous revenions de la commémoration à Méricourt et en revenant on s'est arrêté pour dire bonjour au tir et voir comment ça se passait.

Nous nous sommes arrêtés, on remonte dans la voiture, je démarre, je n'ai même pas eu le temps d'avancer.

La toiture est partie à une vitesse folle, explosée et elle s'est retrouvée au milieu de la rue de Carvin.

- Madame Maryvonne POULAIN : on voit bien que c'est la rue de Carvin mais le commentaire c'était inscrit les tuiles de la salle Gallet.

- Monsieur Philippe CERF : ce sont des tôles et c'est l'équivalent de deux bâtiments sur les quatre.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est vrai que quand on voit cela, c'est impressionnant.

Heureusement qu'il n'y avait personne.

- Monsieur Le Maire : oui, parce qu'il y a des morceaux qui se sont plantés dans le jardin d'à côté.

La vitesse c'est impressionnant, une tornade. Soufflée mais en un quart de seconde. Pareil, Impasse Fleming.

La toiture s'est complètement soulevée, la cheminée est tombée sur la toiture du garage, la voiture écrasée.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : une toiture tôle ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : et dans ces cas là, c'est reconnu par les assurances du fait qu'il n'y a qu'une maison ?

- Monsieur Le Maire : généralement, les compagnies d'assurances assurent pour tout ce qui est tempête, grêle, catastrophe naturelle.

Là, catastrophe naturelle, c'est un décret de l'État.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, parce que l'on se dit quand il n'y a qu'une maison sur une rue, pourquoi celle là et pas une autre.

- Monsieur Le Maire : si la personne est bien assurée, elle est assurée contre la tempête.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : il y a un dégrèvement quand même.

- Monsieur Le Maire : la franchise.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : ta cheminée, si elle a 20 ans, tu peux toucher 50 €.

- Monsieur Le Maire : ça dépend, c'est l'expert qui décide. Je ne sais comment ils font mais en fonction de la vétusté, c'est eux qui vont déterminer le remboursement.

C'est à dire que même une maison qui brûle et qui a 20 ans, si elle est estimée à 100 000 € et maintenant avec les travaux que la personne a fait, elle est estimée à 150 000 €, elle sera remboursée à 150 000 €.

Et l'inverse est valable aussi. Si la personne a acheté sa maison à 150 000 € et qu'elle est dégradée, ils reconstruiront à 110 000 € ou 120 000 €.

Le but d'une compagnie d'assurance est de ne pas s'enrichir au niveau des particuliers pas des compagnies.

- Madame Maryvonne POULAIN : j'aime bien quand ta maison brûle et que l'on te demande de donner des factures.

La maison a brûlé, tu as toutes tes factures dedans.

Il va falloir louer un coffre.

- Monsieur Le Maire : généralement ça fonctionne.

Concernant cette DETR, plus de questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

7) DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

- ENCOURAGEMENT AU DÉVOUEMENT DU PAS DE CALAIS :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'association Encouragement au dévouement du Pas-de-Calais pour l'année 2019.

Il propose d'octroyer la somme de 150 €.

- Monsieur Le Maire : Bernard ne peut pas voter parce qu'il fait partie de l'association.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	20		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	27		

Adopté à l'unanimité.

- PEP 62 :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu une demande de l'association PEP 62 représentée par Monsieur Luc PIERRU, Président et relative à une demande de soutien pour l'année 2019.

Il propose d'octroyer la somme de 75 €.

- Monsieur Le Maire : quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

8) CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS : ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES – COMITE TECHNIQUE LOCAL :

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que la loi n°84-53 du 26/01/1984 impose aux collectivités territoriales de mettre en place un comité technique local.

Un arrêté ministériel vient fixer la date des élections pour le renouvellement des représentants du personnel, celles-ci se sont déroulées le jeudi 06 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer :

- d'une part sur la composition du comité technique à savoir : fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).
- d'instituer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants. Ce nombre est fixé à 5 pour les représentants titulaires de la collectivité et un nombre égal de suppléants.
- du recueil de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

- Monsieur Le Maire : suite à l'installation du comité technique local, il y a lieu de désigner le nombre de représentants que ce soit au niveau des salariés et que ce soit au niveau des élus.

Je vous propose 5 le nombre de représentants titulaires du personnel et également 5 pour les représentants titulaires de la collectivité.

Normalement, je pense que cette décision aurait due plutôt être prise avant les élections que maintenant, mais bon, on nous demande de la prendre maintenant.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : il va falloir changer de salle.

- Monsieur Le Maire : oui avec les suppléants.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : nous, on vient avec nos suppléants aussi ?

- Monsieur Le Maire : oui. Mais bon après plus tu es nombreux et moins c'est constructif.

- Madame Maryvonne POULAIN : on comprends que le personnel ait besoin de suppléants.

Tu es un grand, tu sais te défendre mais le personnel c'est normal que quand le titulaire n'est pas là, que le suppléant ne soit pas noyé d'un seul coup.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je suis d'accord, c'est normal pour la continuité.

Le titulaire s'il doit se faire remplacer par son suppléant et que son suppléant n'a rien suivi.

- Monsieur Le Maire : après je peux demander à Khadija de venir aussi avec son suppléant quelque fois qu'elle serait absente la prochaine fois.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : elle n'est pas élue, elle, elle n'a pas de suppléant.

- Monsieur Le Maire : non, il faut rester comme cela. On prend les suppléants pour le personnel mais au niveau des élus, on reste comme cela.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est vrai que l'on est déjà nombreux.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : si, c'est écrit.

- Monsieur Le Maire : non, tu fixes le nombre. Toi aujourd'hui, ça va pas fort.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : donc, siégerons 5 titulaires, 5 suppléants par collège de représentants.

- Monsieur Le Maire : non, après, ça c'est déterminé par le règlement intérieur.

Ce n'est pas déterminé par cette délibération.

- Madame Maryvonne POULAIN : on l'a voté la semaine dernière.

- Monsieur Le Maire : merci Maryvonne.

Concernant cette répartition, pas d'objections ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

9) CESSION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL – RUE DE BOLBEC :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Maisons et Cités souhaite procéder à la cession d'un logement locatif situé à Noyelles-sous-Lens, 5 rue Bolbec.

Conformément aux articles L443/7 et suivants du code de la construction et de l'habitation, le conseil municipal doit être consulté afin d'émettre un avis sur cette cession, en tant que commune d'implantation du logement.

- Monsieur Le Maire : Maisons et Cités veut procéder à la cession de ce logement.

Le logement mitoyen est déjà vendu, c'est celui ou habitait André LEFER.

Ils nous demandent l'autorisation de procéder à la vente de ce logement.

- Madame Maryvonne POULAIN : il est vide, ou il est occupé ce logement ?

- Monsieur Le Maire : je ne sais pas.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : c'était Madame BLAZIK qui était là.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : on ne le rachète pas nous ?

Parce qu'on ne posait la question.

- Monsieur Le Maire : si on rachète ?

Je vais en faire quoi ?

Pas d'objections pour cette cession ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

10) GROUPEMENT DE COMMANDES – FOURNITURES SCOLAIRES :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a délibéré pour la création d'un groupement de commande concernant les fournitures scolaires et a autorisé la signature de la convention constitutive du groupement de commande y afférente.

Cependant, la ville de Vendin Le Vieil ne souhaite pas participer à cette démarche et nous en a averti par mail en date du 11 février 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal d'annuler la délibération prise sur le lancement du groupement de commandes en date du 28 novembre 2018.

- Monsieur Le Maire : je vous demande simplement d'annuler la délibération que l'on a prise en date du 28 novembre 2018 suite au retrait de la ville de Vendin Le Vieil qui ne souhaite plus participer à ce groupement de commandes.

- Madame Maryvonne POULAIN : donc, il reste qui ?

- Monsieur Le Maire : comme ça n'a pas encore été engagé, on peut l'annuler et on ne va pas lancer de groupement de commandes pour les fournitures scolaires.

Pas d'objections pour cette annulation ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

- Madame Maryvonne POULAIN : dernièrement, je lisais un article où ils parlaient de la cantine bio.

Quand on voit que Loison est en train de s'envoler à ce niveau là.

Je lisais que normalement notre ministre qui s'occupe de cela, il voulait 50 % de produits bio dans les cantines d'ici 2022.

C'est tout proche et il fallait s'en occuper déjà depuis 2017.

Est-ce que nous, nous partons vers cela pour l'instant, rien n'est en cours ?

- Monsieur Le Maire : sincèrement, on n'y pas encore songé, je ne pense pas.

- Madame Marie-Hélène GUEYDON : on n'y a pas encore forcément songé, après avec Guillaume on demande quand même d'essayer dans le marché de travailler les circuits courts, ce ne sont pas des produits bio mais on demande de faire appel aux entreprises locales.

A voir pour le futur marché.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, parce que là, ils conseillaient quand même.

Ils disent « les parents ont leur mot à dire et ils peuvent consulter les élus locaux ».

Donc, si on nous consulte, on devrait pouvoir répondre.

« les encourager à s'y pencher sérieusement et le plus rapidement possible ».

Et clac.

« Lors des états généraux de l'alimentation fin 2017, Stéphane TRAVERT, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a d'ailleurs confirmé l'un des objectifs de la campagne présidentielle, 50 % de produits bio dans les cantines d'ici à 2022 ».

- Monsieur Le Maire : de toute façon, nous le ferons pour la simple et bonne raison que déjà au multi-accueil, la nourriture est 100 % bio.

Donc, à la cantine nous allons y arriver.

- Madame Maryvonne POULAIN : si Loison s'envole, on peut, peut-être voir pour mutualiser.

- Monsieur Le Maire : nous sommes en train d'en parler de plus en plus à la CALL, avec la volonté de créer des petits magasins de proximité avec les maraîchers du coin.

Oui, nous allons y arriver.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui parce que Loison est vraiment notre voisin d'à côté, alors s'il y arrive, pourquoi pas nous ?

- Monsieur Le Maire : la différence est que Loison a une cuisine en régie.

Pour eux, c'est plus simple. Ils vont directement chercher du producteur, jusqu'au consommateur.

Nous c'est un peu différent parce que l'on passe par un prestataire de service.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui c'est ça aussi.

- Monsieur Le Maire : bien évidemment, au niveau du prestataire lorsqu'il y a renouvellement du marché, on peut attribuer en fonction du renouvellement du marché l'obligation de mettre 50 ou 60 % de produits BIO.

- Madame Maryvonne POULAIN : et du local aussi.

- Monsieur Le Maire : c'est sûr que ça augmentera les prix.

- Madame Maryvonne POULAIN : tout a un coût.

- Monsieur Le Maire : il faudra voir si on le répercute au niveau du repas, ça c'est à voir.

Mais bien sur que la volonté par la suite est d'arriver à utiliser des produits BIO et utiliser des produits en circuit.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : à un moment donné, la demande sera supérieure à l'offre.

Si on ne passe pas les marchés rapidement, on va être coincés.

- Monsieur Le Maire : si tu as une demande BIO qui est forte, ça va peut-être inciter les producteurs à faire du BIO.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : non, non.

Parce que actuellement, les produits viennent de l'étranger pas de France.

Les produits BIO sont sur circuits très courts.

- Monsieur Le Maire : qu'est-ce que l'on appelle produits BIO ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : un LABEL c'est un LABEL.

- Madame Maryvonne POULAIN : as-tu des nouvelles de la fermeture de classe de Jean Moulin ? J'ai vu que pour certaines villes, ils ont fait marche arrière.

- Monsieur Le Maire : non, la fermeture est effective.

On a reçu un courrier en début de semaine.

Le fermeture est effective mais néanmoins, la porte n'est pas fermée jusqu'en septembre à condition de trouver le nombre d'enfants nécessaire.

Mais au jour d'aujourd'hui, elle est fermée.

- Madame Maryvonne POULAIN : de toute façon si elle est fermée, elle ne rouvrira pas.

- Monsieur Le Maire : après si on fait le lieu passerelle comme on a peut-être l'intention de faire, l'inspectrice nous a certifié que pendant ces 4-5 ans, elle ne toucherait plus aux maternelles.

Mais si on crée un lieu passerelle pour les enfants de deux ans, bien évidemment le coût c'est pour la collectivité.

- Madame Maryvonne POULAIN : ils ne sont pas bêtes.

- Monsieur Le Maire : c'est encore une fois se reporter sur la collectivité.

Alors que l'on a une population qui a quand même besoin de beaucoup d'attention.

Tout à l'heure, j'ai reçu Madame DIETTE qui est remplaçante à Cerf Hanotel et elle me disait qu'il y avait une professeure des écoles qui était absente et qui n'est pas remplacée et apparemment la directrice pareil.

Elle s'est cassée le pied, elle ne va pas être là pendant trois semaines et pareil pas de remplacement.

On fait quoi des enfants ?

On les fait retourner chez eux. On ne va pas pouvoir faire des classes à 60 enfants.

Ils n'ont plus de remplaçants. Ils ferment des classes et il n'y a plus de remplaçants.

- Madame Maryvonne POULAIN : il n'y a plus de médecin scolaire, il n'y a plus d'infirmières qui faisaient passer la vue, toutes les choses.

Ils détectaient déjà chez les enfants en primaire les problèmes et là il n'y a plus rien.

- Madame Marie-Hélène GUEYDON : le médecin scolaire, si.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, il y en a peut-être un mais dans le temps, il y avait réellement un suivi tous les ans et pour tous les enfants de toutes les classes.

C'est vrai que l'on va dire que c'était dans le temps mais là c'est vraiment, et un pour combien d'école ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : pour en revenir au CTP, je te rappelle que le règlement intérieur était distribué sur table et que j'étais en train de l'examiner quand on a voté.

- Monsieur Le Maire : on va dire ça comme ça.

Bonne soirée et au prochain conseil du mois d'avril.

- Réponse à la demande Monsieur Daniel WAWRZYNIAK :

Consultation télésurveillance des alarmes :

SOCIETE	TELESURVEILLANCE	
	Coût unitaire / bâtiment/mois	Coût total/an (29 sites)
STD	7,00 €	2 436,00 €

- État actuel du réseau de bus SMT :

